



CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/3286

8 septembre 1954

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT
DU BRÉSIL AU CONSEIL DE SECURITE

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur d'annoncer qu'il a reçu communication des pouvoirs par lesquels, le 29 juin 1954, le Président des Etats-Unis du Brésil et le Ministre des affaires étrangères du Brésil ont accredité, comme représentant suppléant du Brésil au Conseil de sécurité, M. Jayme de Barros Gomes.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne forme.
